le J'A

le Journ'Alzonnais
magazine d'information communale

La nouvelle équipe municipale

P 6 & 7

Le Journ'Alzonnais
N° 9 / Juillet 2020

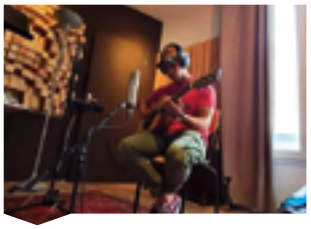

Nano, jeune chanteur au talent prometteur !

P | 2

Inondations du mois de mai, du jamais vu !

P | 4

Un masque pour chacun : merci aux bénévoles !

P | 10

Encombrés d'encombrants, restons civiques !

P | 5

Hommage à Tony Loubat

P | 7

Protocole sanitaire : une école pas comme avant

P | 9

retrouvez-nous sur
www.alzonne.fr

actualités

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE (BAP)

La mobilité, véritable facteur social dans nos territoires ruraux, conditionne la recherche d'emploi ou la réalisation d'une activité professionnelle. Or l'accès au permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous. C'est pourquoi la commune a décidé de mettre en place une Bourse au Permis de Conduire (BAP) et a signé des conventions de partenariats avec des auto-écoles du territoire.
Le dispositif, s'adressant aux jeunes de 18 à 25 ans, est simple. La municipalité, via le CCAS (Centre Communal d'Action Social), s'engage à prendre en charge une partie du coût de la formation au permis B en échange de la réalisation d'une action d'intérêt public au sein de la municipalité.
La phase de dépôt des candidatures étant terminée, le CCAS nouvellement installé attribuera prochainement ces bourses.

+ www.alzonne.fr

DÉVIATION DE LA ROUTE DE RAISSAC SUR LAMPY (RD 34)

Les travaux touchent à leur fin.
Commencée il y a une petite année, la déviation de la RD 34 sera opérationnelle fin juillet pour la plus grande satisfaction des quelque 1100 véhicules dont 50 PL (Poids Lourds) qui l'empruntent quotidiennement.
Les travaux de terrassement (40 000 m³ de déblais ont été nécessaires) et la réalisation des quatre ouvrages d'art terminés, l'entreprise Cazal a laissé la place à l'entreprise Colas en charge de la réalisation des finitions (enrobés, trottoirs, pose des éléments de sécurité signalisation…)

Ce projet porté par le Conseil Départemental de l'Aude aura nécessité un investissement de 3 580 000 € pour une longueur de 650 m.

NANO, JEUNE CHANTEUR AU TALENT PROMETTEUR !

Ce jeune Alzonnais de 29 ans est un artiste né. Déjà à l'intérieur du ventre de sa maman il donnait des coups au rythme de la musique. Cette passion se confirmera à l'âge de 3 ans puisqu'Arnaud s'amusait à chanter « Casser la voix » de Patrick Bruel avec une raquette de badminton. À 10 ans, il achète sa première guitare avec son argent de poche et apprend de manière autodidacte, en écoutant et en s'imprégnant de la musique. À 14 ans, Arnaud ou plutôt « Nano », son nom de scène, écrit sa première chanson qu'il dédiera à sa famille. Nano commencera à se faire un nom. Il se produira auprès de ses camarades au collège, dans des comédies musicales…

Quelques années plus tard, en tant que salarié pour les campings « Tohapi », il animera les soirées des vacanciers. En 2018, il participe au casting de The Voice et réalise l'exploit d'être sélectionné pour les auditions à l'aveugle.
Aujourd'hui Arnaud en a fait son métier en plus d'être coach sportif : il compose, interprète, joue du piano et de la guitare… Il possède même son propre home studio ! Son premier EP « COLOR » a vu le jour il y a 2 ans, résultat d'un travail de longue haleine. Dans cet EP, disponible sur les plateformes de streaming et de téléchargement, est inclus le titre « Maman » qui est accompagné d'un clip vidéo. On peut également retrouver ses reprises de grands artistes sur sa page Facebook « Nanoofficiel ». Artistes dont il s'inspire quand il joue et écrit : Steevie Wonder, Francis Cabrel, Jean jacques Goldman, Céline Dion, Ray Charles…

Pour Arnaud, la musique est plus qu'une passion, c'est son socle, son exutoire, qui lui permet de s'exprimer : « c'est mon journal intime ouvert au monde ». Il souhaite partager et faire passer des messages à travers son art. En tant qu'artiste, Nano rêve que son travail soit reconnu pour un jour se produire sur des grandes scènes…
Il s'est produit en live le 16 juillet dernier Place Carnot à Carcassonne dans le cadre du Festival OFF ! Un tremplin prometteur pour notre jeune artiste.

ÇA VA SE PASSER PRÈS DE CHEZ VOUS !

août

Soirée buvette, karaoké, food truck et animation musicale
organisée par
le comité des fêtes.

Samedi 15 août
à partir de 18 h 30

septembre

Rentrée des classes !
Après une année bousculée par la crise sanitaire, nous espérons cette rentrée apaisée et studieuse…

Mardi 1er septembre

octobre

Élection du Conseil Municipal des Jeunes
Toute la matinée

Vendredi 16 octobre

novembre

Cérémonie de commémoration de l'Armistice de la Guerre de 14-18

Mercredi 11 novembre
à partir de 10 h 30

éditorial

Chères Alzonnaises, chers Alzonnais,

En mars dernier, vous avez permis à notre équipe actuelle de repartir pour un nouveau mandat au sein de la Mairie d'Alzonne. C'est avec responsabilité que nous accueillons votre confiance. Portant un projet qui s'ancre dans la continuité, nous perpétuerons les actions en faveur des habitants et des associations d'Alzonne. Renforcés par l'arrivée de jeunes élus, nous développerons de nouveaux projets qui conforteront le virage écologique et économique que prend notre village.

Ces derniers mois, Alzonne a traversé des évènements inédits. Je pense d'abord à la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a chamboulé notre façon de vivre. La Mairie a mis en place très rapidement des dispositifs de soutien et d'écoute destinés aux habitants les plus en difficulté. Alzonne a prouvé, une nouvelle fois, que la solidarité était une valeur centrale dans la commune. La mobilisation des couturières du village nous a permis de fournir à chaque habitant un masque en tissus, je souhaite ici les remercier très sincèrement.

Le déconfinement a été lui aussi très difficile avec la mise en place de protocoles sanitaires sur l'école, le marché hebdomadaire ou les manifestations. Je voudrais également avoir une pensée pour nos concitoyens victimes des inondations du 11 mai. La mairie et tous ses services, les pompiers, la Croix Rouge, les pompiers solidaires et les associations se sont mobilisés pour venir en aide aux sinistrés.

Mais le pire restait encore à venir. En ce début d'été, nous avons perdu Antoine Loubat, adjoint au maire, mais surtout notre ami, mon ami. J'ai souhaité lui dédier, en respect pour son engagement militant et notre amitié, mon élection à la tête de Carcassonne Agglo. Son absence nous laisse tous orphelins au conseil municipal.

Malgré tout, il nous faut préparer l'avenir. La crise économique et sociale reste le défi majeur que nous devrons relever dans les prochains mois. Nous avons décidé d'accompagner nos artisans et commerçants en les aidant financièrement. Notre commune continue d'être vigilante et reste mobilisée en vue de la crise sanitaire qui menace toujours.

Ensemble, continuons de conjuguer la solidarité sur notre commune et regardons avec optimisme l'avenir d'Alzonne.

Régis Banquet
Maire d'Alzonne
Conseiller départemental du canton de la Malepère à la Montagne Noire
Président de Carcassonne Agglo

environnement

Nous nous posons de nombreuses questions et c'est humain.
Le J'A vous propose des éléments de lecture pour vous permettre de mieux comprendre ces épisodes exceptionnels.

INONDATIONS DU JAMAIS VU !

Alzonne est un village d'eau situé à la confluence de trois cours d'eau, deux, descendant directement de la Montagne Noire, La Vernassonne et le Lampy qui prennent leur source sur la commune d'Arfons, tandis que le Fresquel traverse le Lauragais depuis la commune de Baraigne.

Le 11 mai 2020, alors que nous étions en alerte jaune seulement, notre commune subissait un évènement climatique intense, entraînant une crue majeure du Lampy et de la Vernassonne, le repère de crue de 1930 situé sous le pont de la RD113 étant largement dépassé. Le Fresquel quant à lui était légèrement moins impacté tout en ayant un niveau très haut proche des cotes d'alerte, mais supérieur à octobre 2018.

Bien évidemment, **nos pensées vont en premier lieu vers les sinistrés.** Ils sont plus d'une cinquantaine à être touchés, d'abord le hameau de Saint-Jean, suivi du quartier de Fontgayraud, des riverains de la 113, de ceux de la rue du moulin et du 11 novembre.
De mémoire collective, nous n'avions jamais vu ça sur notre commune… L'émotion est forte, l'eau est arrivée rapidement, débordant de tous côtés et entre autres de la carrière de Madame, elle a laissé une trace indélébile dans l'esprit de nos administrés. Jeunes, moins jeunes, femmes, hommes, le traumatisme est là, installé, durablement. Certes il n'y a pas de pertes humaines, mais des biens, du matériel professionnel, et surtout cette insouciance, cette tranquillité qui jusque-là était loi. C'est une prise de conscience. Nous les assurons de notre soutien.
Nous remercions d'ailleurs vivement les équipes techniques et administratives à l'œuvre pendant la crue et la décrue ainsi que les pompiers, les pompiers solidaires, la croix rouge, les citoyens engagés et les entreprises locales pour leur élan de solidarité.

ALORS BEAUCOUP SE POSE LA QUESTION « MAIS D'OÙ VIENT CETTE EAU » ?

La réponse est souvent la même « les barrages » alliant mythes, légendes et fausses idées.

Il y a 2 barrages sur le bassin-versant du Lampy :
- Le plus en aval, celui de Cennes Monestiés fait 130 000 m³ et était vide puisqu'en travaux, le débit de la rivière s'écoulait donc naturellement. En quelques heures, il s'est rempli totalement, et s'est lentement vidé tout au long de l'après-midi du 11 mai.
- Le plus en Amont, celui du Lampy, 1,7 million de m³, était proche de sa cote maximale, ce qui est normal à cette période de l'année puisqu'il a été construit pour l'alimentation du canal du midi et sert également pour l'irrigation.

Aucun des deux n'a donc un rôle dans la gestion des inondations. Ils ont été transparents, laissant l'eau qui rentre ressortir, ni plus, ni moins.
Car comment peut-on imaginer qu'un homme ouvre volontairement une vanne de barrage pour inonder les communes en aval ? Comment peut-on imaginer que les gestionnaires de barrage puissent réaliser de tels actes ? Ceci est interdit par la loi !
Un barrage n'aggrave jamais une crue, sauf si l'ouvrage rompt. Au mieux, il stocke de l'eau, écrêtant légèrement la crue, au pire il est transparent. Dans ce cas, le débit à l'entrée dans la retenue est identique au débit de sortie, il restitue donc le débit naturel du cours d'eau. C'est le principe d'un trop-plein, dès qu'il atteint sa côte maximale, et pour éviter qu'il ne rompe, le déversoir entre en action.

Faut-il rappeler qu'aucun barrage n'est présent sur la Vernassonne, cours d'eau qui est par ailleurs le seul responsable de l'inondation des secteurs de Fontgayraud et de la route de Carcassonne ?

ET SI TOUT SIMPLEMENT L'EAU DE LA RIVIÈRE VENAIT DE LA PLUIE QUI TOMBE ?

Malgré les prévisions de météo France autour de 60 mm, il est tombé 207 mm de pluie sur Saissac en moins de 24 heures soit 20,7 cm par m². Cet événement n'était pas un orage localisé sur une commune, mais un évènement très étendu qui a impacté l'ensemble du bassin-versant créant une lame d'eau trop importante pour être absorbée par des sols déjà saturés.
Le bassin-Versant de la rivière « Le Lampy » à Alzonne fait 110 km2, il est donc tombé sur ce périmètre plus de 22 millions de m³. La taille du bassin du barrage du Lampy avec son 1,7 million de m³ ne représente que très peu de choses par rapport à ces 22 millions, tout au plus 7 % de la pluie totale du bassin-versant à Alzonne.

Alors si le barrage avait eu sa cote abaissée comme en automne, il aurait pu stocker seulement 2 % de ce qui a dévalé dans nos cours d'eau, mais 98 % seraient quand même arrivés à Alzonne.

Ce constat est difficile à entendre, nous avons tous besoin de trouver un responsable lors d'un événement comme celui-ci et c'est humain. Nous ne sommes malheureusement pas tout-puissants, la nature nous surpasse et nous renvoie parfois à nos propres contradictions. Et si nous cherchons des responsabilités, eh bien oui, nous sommes certainement collectivement responsables par nos actes et nos comportements des dérèglements du climat !

ALORS COMMENT PROTÉGER NOS POPULATIONS ?

Il n'y a pas de solution évidente, comme le disaient Régis Banquet, Maire d'Alzonne et Jean-Marie Averseng, Directeur du SMMAR lors de la réunion du 16 juin 2020 avec l'ensemble des habitants impactés. L'idée est de combiner plusieurs solutions de court et moyen terme.
D'abord, à court terme, réduire la vulnérabilité de chaque habitation par l'installation de batardeau, de clapet anti-retour ou la mise hors d'eau des systèmes électriques. Ces mesures sont financées à 80 % par des partenaires financiers tels que l'État, le Département et la Région. La commune s'engage quant à elle à verser les 20 % restants, les administrés n'ayant ainsi aucune contribution financière à fournir. Puis une étude hydraulique, en cours, définira quelles solutions pourront être mises en œuvre pour limiter l'impact des crues sur les habitations. La complexité de ce système n'est plus à démontrer, d'abord parce que les maisons sinistrées sont situées en aléa fort du PPRI, elles sont en grande partie dans le lit majeur des différents cours d'eau, certaines ayant potentiellement un risque de 1 m d'eau lors d'une crue centennale. Ensuite, parce qu'en fonction des débordements successifs certains quartiers s'inondent ou pas. Et enfin, parce que nous n'avons aucune visibilité des hauteurs, sur la Vernassonne notamment. C'est donc un ensemble de solutions, et non pas une mesure, qui tenteront de résoudre le problème (création de zone d'expansion de crues en amont par ex, pose de station de mesure, passage busé sous la RD6113, suivi réglementaire du Fresquel…).

DOCUMENT : LA CARTE DE 1930

Ces épisodes de fortes précipitations provoquant des crues importantes sont connus dans nos régions méditerranéennes. Cette carte de 1930 (extrait du plan de surface submersible) en atteste. Elle est le fruit d'observations menées à la suite de ces inondations historiques mais hélas dépassées aujourd'hui.

COURS D'EAU : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu à son « entretien régulier » (article L. 215-14 du Code de l'environnement). L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives »…

Il est interdit d'entraver le libre écoulement des eaux de fossés (Article 640 du code civil), de même qu'il est interdit de réduire le champ d'expansion d'une crue (Code de l'environnement).

ENCOMBRÉS D'ENCOMBRANTS

La mairie d'Alzonne organise un mercredi tous les quinze jours une collecte des encombrants.
Consciente que ce service gratuit est apprécié et utile pour les personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie, la commune souhaite maintenir cette action. Toutefois, nous constatons régulièrement que des déchets sont entreposés sur la voie publique et ce malgré de multiples rappels sur le jour de collecte et les modalités de sortie des encombrants. Nous vous demandons donc de respecter scrupuleusement le calendrier de collecte délivré chaque année et de sortir vos encombrants uniquement la veille au soir.

Par ailleurs, il s'agit de la collecte de déchets volumineux qui ne peuvent pas être collectés par les ordures ménagères et qui ne peuvent pas du fait de leur poids ou leur volume être transportés dans un véhicule léger. Il s'agit de :
- Meubles (table, chaises, armoire…)
- Matelas et sommiers
- Appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière…).

Certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants, notamment :
- Gravats qui doivent être amenés en déchetterie
- Déchets verts (herbe tondue, branchages…) qui font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie
- Pneus usagés qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste
- Bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture) qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage
- Déchets dangereux pour l'environnement (batterie, pot de peintures…).

La qualité de notre cadre de vie dépend du respect de ces consignes, elle dépend de vous !

LES PIGEONS DU CLOCHER EFFAROUCHÉS

Dans tous les villages, nos amis les pigeons affectionnent particulièrement le clocher de l'église, et ses environs, créant bon nombre de nuisances. Alzonne n'est pas épargné !
Pour remédier à ce fléau, la municipalité a engagé l'entreprise SAS FAUCONNERIE GRIFFONDOR qui est venue placer des pièges avec des appelants afin de prélever le maximum d'oiseaux. C'est ainsi que chaque semaine, une personne vient vérifier les cages, nourrir l'appelant et enlever les pigeons attrapés. Cette campagne d'effarouchement doit durer 6 semaines.

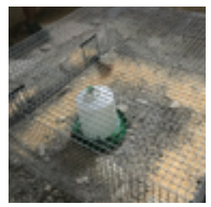

DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, que ce soit les trottoirs, les voiries ou les espaces publics (espaces verts ou les aires de jeux).
Le non-respect de ces règles de civisme, est passible d'une contravention de première classe (35 €).
Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines de son animal de compagnie sur tout ou partie du domaine public.

cadre de vie

RAPPEL

IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE.

De même, il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte établies.

Dans les 2 cas, cette infraction est punie d'une amende forfaitaire de 2e classe.

(Article R632-1 du Code pénal)

conseil municipal

Régis BANQUET
57 ans / Maire
Fonctionnaire au ministère des finances (en disponibilité)

« Le plus important à mes yeux, c'est mon village ! Je mettrai toute mon énergie pour contribuer à apporter à chacun une vie épanouie, paisible et harmonieuse. »

Le 15 mars 2020, dans une ambiance anxiogène, nous avons vécu un moment démocratique important pour notre commune avec l'élection du nouveau conseil municipal. L'installation fut particulière puisqu'il aura fallu attendre le 23 mai avant l'élection du maire et des adjoint.es.
Ce mandat nous engage sur 6 ans. Nous œuvrerons tous pour notre village en cultivant le vivre ensemble.

« Écoute, Rassemblement et Ambition »
tel est l'engagement de cette nouvelle équipe.

Brigitte Vieu
62 ans / 1re adjointe en charge de l'action sociale, des affaires générales et du personnel
Retraité de la fonction publique territoriale

« Engagée depuis 19 ans déjà, je continue à servir mon village et l'ensemble de la population avec autant d'enthousiasme »

Tony Loubat
65 ans / 2e adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme et du patrimoine
Retraité de la fonction publique territoriale

« Amoureux d'Alzonne, je sers ma commune et ses habitants avec les mêmes valeurs et la même vision que notre maire »

Céline Meinier
41 ans / 3e adjointe en charge du développement durable, de l'agriculture et de la communication
Ingénieure dans la fonction publique territoriale

« Je m'engage avec la conviction qu'ensemble nous pouvons créer un territoire plus juste et plus durable »

Anne-Marie Denuc
74 ans / Retraité de la fonction publique

« Nous avons encore beaucoup de projets à réaliser, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin »

Thibault Fort
31 ans / Agriculteur

« Je me suis engagé pour découvrir la commune sous d'autres facettes mais aussi pour représenter la particularité agricole »

Nathalie Encinas
53 ans / Travailleuse sociale

« Je m'investis pour mon village et pour participer aux projets qui le rendent unique »

Marianne Leprêtre
60 ans / Aidante Familiale

« Déjà bénévole dans des associations, je poursuis mon investissement au sein de la commune »

Jérémie Ramon
39 ans / Mécanicien

« Je suis motivé pour m'impliquer afin qu'Alzonne reste un village dynamique où il fait bon vivre »

Christelle Logeais
48 ans / Gouvernante en EHPAD

« À travers mon engagement, je souhaite soutenir le lien social, car à mon sens la solidarité est essentielle pour bien vivre ensemble »

Henri Bonnafous
68 ans / 4e adjoint en charge de la vie associative et de la culture.
Retraité

« Engagé depuis de nombreuses années déjà, je continue à m'impliquer pour qu'Alzonne avance »

Carole Cahuzac
43 ans / 5e adjointe en charge de l'école, de la jeunesse et du tourisme.
Enseignante d'éducation physique et sportive.

« Mon engagement est motivé par l'envie de développer le bien commun et de faire avancer Alzonne avec son temps »

Cyril Gillis
31 ans / Technicien Territorial en microbiologie et hygiène alimentaire.

« C'est tout naturellement que j'ai renouvelé mon engagement, pour une commune toujours plus solidaire, écologique, inclusive et attractive »

Bernard Gieules
56 ans / Paysagiste

« Je souhaite apporter mes compétences et mon engagement au sein de l'équipe municipale et de la population »

Anaïs Jeanet
29 ans / Technicienne préleveuse en analyses biomédicales

« Immergée très tôt dans le milieu associatif, je souhaite m'engager encore plus activement dans la vie de notre commune »

Jean Lopez
54 ans / Responsable associatif

« C'est un honneur pour moi de servir notre commune »

Gérard Rumeau
58 ans / Artisan menuisier

« Je souhaite faire en sorte qu'Alzonne soit toujours une commune où il fait bon vivre »

Leïla Regragui
53 ans / Cuisinière

« Je me suis réengagée pour une commune toujours plus dynamique qui mène à bien plein de projets »

Jacques Tisseyre
66 ans / Retraité

« Pour que chacun à Alzonne se sente chez soi et que notre municipalité rime avec accueil et convivialité »

conseil municipal

Tony,
tu nous as quittés, brutalement.

Emplis d'émotion et de tristesse, nous rédigeons cet article à ta mémoire, toi qui étais un homme de mots.

Tu as beaucoup œuvré pour la collectivité. Élu depuis 1995, adjoint aux travaux et à l'urbanisme depuis 2014, bénévole de longue date, tu t'es totalement impliqué dans la vie de ta commune.

Tes qualités humaines nombreuses, générosité, solidarité, empathie nous ont accompagnés...

Tu aimais les débats, mais tu n'étais pas homme à imposer tes idées. Tu écoutais et tu échangeais ton point de vue dans le respect et la tolérance d'autrui, car « de la discussion jaillit la lumière ».

Nous gardons en mémoire ta bonhomie, ta bienveillance et ta gentillesse, et nous te revoyons avec ton chapeau et ton écharpe rouge souriant et heureux.

Homme de cœur, tu vivras toujours au travers de ceux qui t'ont connu car tu nous as offert le plus beau des cadeaux : ton HUMANITÉ.

solidarité

SPÉCIAL COVID-19

Nous venons de vivre une période étrange, salutaire pour certains, désastreuse pour d'autres. C'est un moment historique, un virus, micro-organisme, a mis à l'arrêt le monde entier.

Cette crise a mis en avant l'importance du service public et les travailleurs de l'ombre, nous ouvrant les yeux sur nos modes de vie et de consommation, montrant les lacunes de certains et nous privant de liberté.

Mais aussi et surtout elle a révélé notre capacité à innover et à s'adapter ainsi que notre générosité

Merci à vous, Alzonnais et Alzonnais, qui avez fait preuve d'un formidable élan de solidarité.

SOLIDARITÉ AVEC NOS ARTISANS, COMMERÇANTS

Pendant près de 3 mois, nos artisans et commerçants Alzonnais ont souffert de ne pouvoir poursuivre leurs activités en raison du confinement. Durant cette période, la municipalité a décidé d'apporter son soutien à ce secteur en instaurant la gratuité des loyers pour les entreprises hébergées dans des bâtiments communaux. La commune d'Alzonne accompagnera autant que possible ces concitoyens dans cette épreuve, les collectivités étant en charge du développement économique se mobilisant par ailleurs. C'est ainsi que Carcassonne Agglo s'organise pour venir en aide aux entreprises fragilisées par la crise.

+ https://entreprendre.carcassonne-agglo.fr/fr/index.html

LE MARCHÉ SUR LA PROMENADE : UNE PRÉSENCE APPRÉCIÉE !

Malgré la crise, et avec une dérogation de la Préfecture, notre petit marché a pu se réinstaller sur la Promenade à partir du 1er avril, en respectant la distanciation physique.

Trois de nos fidèles artisans et commerçants sont venus proposer à la population leurs denrées à la grande satisfaction générale, ce qui a permis à certains de pouvoir reprendre quelques bavardages bien naturels !

LES PRODUCTEURS LOCAUX ONT LA COTE

Le confinement a aussi eu ses bons côtés. Les Alzonnais et les Alzonnaises ont changé leurs habitudes. Consommer autrement en se tournant vers les circuits courts, à la grande satisfaction des producteurs locaux. Cette période a permis de mettre en valeur leur savoir-faire et parfois de les faire connaître. Souvent dû à des pénuries en grande surface, les habitants ont fait le choix d'une consommation plus raisonnée : des produits du territoire, peu manipulés, dans un cadre sécurisé avec un très bon rapport qualité prix. La minoterie d'Alzonne a pu témoigner de ce phénomène tant les ventes de leurs produits se sont envolées. En effet, les Alzonnais et même des Narbonnais sont venus se ravitailler en farine ! Est-ce que cette tendance se confirmera suite au déconfinement ? C'est tout ce que l'on souhaite à nos producteurs locaux ! Pensez environnement, achetez local !

L'ÉPICERIE SOCIALE S'ADAPTE ET RESTE PRÉSENTE

Là encore, la solidarité est permanente. En effet, l'ensemble des bénévoles de l'épicerie sociale communale, a continué, malgré les risques, à distribuer les colis aux bénéficiaires de l'aide alimentaire, qui remplissent les conditions de ressources définies par le CCAS.Les bénévoles se sont adaptés, un nouveau circuit pour la récupération de produits frais s'est développé... et c'est cette implication sans faille de tous les acteurs qui a permis de maintenir cette action prioritaire dans de bonnes conditions sanitaires.

Il est important de souligner ici que la relation humaine qui se créée au sein de cette épicerie grâce au savoir-faire de nos bénévoles, est essentielle et salvatrice. Que toutes les personnes œuvrant pour apporter un soutien humain, moral ou alimentaire à nos administrés soient ici remerciées.

SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES FRAGILISÉES

L'équipe municipale s'est organisée pour aider les personnes les plus fragiles pendant la crise du covid. Ce plan de solidarité s'est adressé aux personnes seules et fragilisées n'ayant pas de famille sur place ou plus de famille du tout. Les conseillers municipaux ont pris en charge chacun 1 à 5 personnes. Il s'agissait d'établir un contact téléphonique avec la personne dans un premier temps pour s'assurer qu'elle ait bien compris la situation et les risques, et de lui apporter des solutions en cas de problème pendant la période de confinement (courses, gestion de papiers importants, communication etc.). Un suivi a ainsi été réalisé tout au long de la crise. Une centaine de personnes ont ainsi été prises en charge par les élus et parfois pour certaines conjointement avec les agents ADVF (Assistants De Vie aux Familles) de Carcassonne Agglo.

CELLULE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE

La période de confinement a pu être mal vécue pour bon nombre d'entre nous : sentiment de solitude exacerbé, conflits et violences intrafamiliales, violences conjugales...
C'est pourquoi la commune, soucieuse du bien-être de ses habitants, a souhaité mettre en place une cellule d'écoute psychologique pour aider dans la gestion de ces situations. Une professionnelle en psychologie, bénévole, a assuré une permanence téléphonique deux fois par semaine, et ce jusqu'au 11 mai. Merci à elle.

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES À LA MAIRIE

La crise COVID-19 nous a isolés de nos familles, de nos amis, de la population Alzonnaise. Pour parvenir à garder le contact les uns avec les autres, et afin de répondre aux besoins de la population, des permanences téléphoniques organisées et gérées par le Directeur Général des Services ont été mises en place à la Mairie pendant toute la crise, grâce à la mobilisation du personnel administratif, des agents d'entretien, des cantinières, et des ATSEM. Un planning a été établi et chacune à son tour recevait les appels et les transmettait à qui de droit.
Encore une fois, les agents communaux ont fait preuve de solidarité, d'abnégation pour être au service des Alzonnaises et des Alzonnais. Merci à eux !

LE SERVICE TECHNIQUE VOLONTAIRE

La crise de COVID 19 a bouleversé toutes nos habitudes de vie personnelle comme professionnelle. Mais rester à la maison sans pouvoir assurer son travail quotidien envers les administrés est une chose difficilement supportable. C'est ainsi que les agents du service technique, après quelques semaines de confinement ont souhaité, en respectant les précautions du protocole sanitaire, reprendre leurs activités au service de la population. Le retard de travail était considérable, et avec leur grande volonté, ils se sont montrés à la hauteur de la tâche. Reconnaissons et saluons l'engagement personnel de ces agents, présents et dévoués quelles que soient les circonstances !

C'EST LA REPRISE !

Le 11 mai, près de deux mois après la mise en confinement, le gouvernement décidait de redémarrer progressivement une vie « normale ». Les agents administratifs avaient jusque-là poursuivi leur mission en télétravail, dans un souci de continuité du service public. Afin de respecter le protocole sanitaire, l'équipe administrative a fait preuve d'organisation afin de recevoir les administrés dans de bonnes conditions. Des tables ont été placées à l'entrée de la mairie avec du gel hydroalcoolique, un sens de circulation a été imposé par des flèches tracées au sol et de la rubalise, le port du masque était obligatoire, des protections transparentes ont été placées à l'accueil pour permettre au personnel de recevoir le public, une personne à la fois étant autorisée à rentrer dans la mairie, bref un ensemble de mesure qui permettait de protéger les administrés et le personnel. C'est avec une grande volonté et surtout un grand sens du service public que le personnel administratif s'est investi et a permis de reprendre rapidement son action auprès des administrés et autres demandeurs.

La conscience professionnelle a surmonté la crainte du virus ! Un grand merci à eux !

PROTOCOLE SANITAIRE : UNE ÉCOLE PAS COMME AVANT...

Le 15 mars, la France est confinée et les écoles fermées. Les enseignants ont dû s'adapter pour assurer la continuité du service public par de l'enseignement en distanciel pendant 2 mois. Mais ce dispositif, issu de l'état d'urgence sanitaire, ne pouvait être que provisoire. En effet, balayant l'aspect pédagogique par la suppression du lien concret entre l'enfant et l'enseignant et favorisant les inégalités dans les apprentissages, il fallait que les enfants retrouvent le chemin de l'école dès que la situation sanitaire le permettrait. L'état décidant d'un déconfinement progressif, la municipalité a fait le choix, réfléchi et mesuré, de tout mettre en œuvre pour assurer l'ouverture de l'école, malgré un protocole strict et contraignant et des informations tardives du ministère de l'éducation nationale. Le maire, la directrice ainsi que les différents acteurs de l'école (enseignants, délégués des parents d'élèves, C.I.A.S., ATSEM, élues) se sont réunis pour définir ensemble les modalités d'accueil des élèves et le protocole sanitaire afin de sécuriser au mieux cette reprise du mois de mai. Cinq grands principes ont été respectés : le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrières, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, et enfin la formation, l'information et la communication...

Nous restons vigilants et nous espérons que la pression sanitaire due à l'épidémie sera moins forte pour la rentrée de septembre.

solidarité

SPÉCIAL COVID-19

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, VOTRE SÉCURITÉ, CELLE DE VOS PROCHES : RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES !

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES VISITES

SE LAVER LES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

RESPECTER UNE DISTANCE D'AU MOINS 1 MÈTRE AVEC LES AUTRES

solidarité

SPÉCIAL COVID-19

UN MASQUE POUR CHACUN

La mairie, inquiète de la pénurie de masque et de ne pas être livrée en date du déconfinement le 11 mai, a lancé une action de solidarité bénévole en créant un groupe de couturier.es.

Elle a alors fait appel à toutes les bonnes volontés pour la confection de masques tissus.

L'opération consistait à fournir en masques les agents municipaux et l'ensemble des professionnels du village mais également à offrir un masque à tous les Alzonnais.

L'action a débuté le 13 avril et a nécessité une logistique importante.

Le groupe est composé de 26 personnes : Muriel Aleyrac, Aline Albert, Ingrid Banquet-Vayr, Jeannette Banquet, Ketteline Bélizaire, Roland Besset, Christine Cahuzac, Monique Casal, Manon Dumontier, Marie Ehrardt, Nathalie Encinas, Patricia Escudier, Joseline Giacosa, Béatrice Guiraud, Julie Jalabert, Marie-France Jélic, Béatrice Larivière, Josiane Lopez, Marianne Leprêtre, Anne Loubat, Audrey Ribeiro, Marie-Ange Muller, Myriam Plancher, Marie-Louise Pourquié, Maryse Roquefort, Françoise Vergnes, âgées de 18 à 80 ans. Elles se sont portées volontaires pour la sécurité de chacun et se sont lancées dans la confection de masques en tissu répondant aux normes AFNOR (Association Française de Normalisation).

AFNOR : Association qui délivre les normes NF et AFAQ pour des biens matériels et immatériels.

Dans un premier temps, il a fallu établir un listing des personnes ayant des compétences en couture puis prendre contact avec elles et leur présenter l'action, ensuite ce fut le moment de s'approvisionner en matériel (élastique, tissu, fil), de confectionner et distribuer les kits, de produire les masques, et enfin est venu la distribution à la population.

C'est Roland Besset qui s'est chargé gentiment, patiemment et rapidement de la réalisation de 60 kits et a taillé 4500 morceaux de tissu. Chaque kit a permis la réalisation de 25 masques, il contenait 75 morceaux de tissus taillés à la dimension des masques, une bobine de fil, 10 mètres d'élastique, le patron AFNOR et un courrier avec des consignes de réalisation et d'organisation.

Les couturier.es ont retiré les kits et déposé les masques confectionnés une fois par semaine en mairie. Elles les ont élaborés à leur domicile à leur rythme. En 1 mois, ces petites mains au grand cœur sont parvenues à réaliser 1500 masques. Le défi est relevé ! Et elles étaient prêtes à continuer !

L'équipe municipale et l'ensemble de la population félicitent et remercient chaleureusement celles et ceux qui ont fait preuve d'altruisme et d'une grande générosité en œuvrant pour la collectivité. Une belle leçon d'unité et de partage à ne pas oublier.

À cette action, s'ajoute l'achat de 2000 masques co-financés par la Région, le Département, Carcassonne Agglo et la mairie d'Alzonne, dont un vous est distribué aujourd'hui avec ce Journ'alzonnais.

Merci également à Ju by Jj pour le don de 57 masques.

Ci-contre : les masques offerts par Ju by Jj et le Kit distribués aux petites mains pour la réalisation du masque AFNOR.

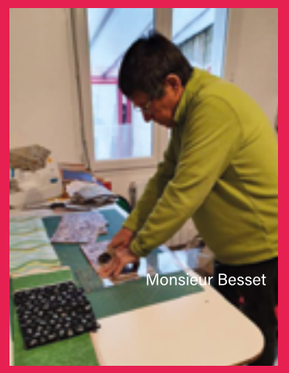

Monsieur Besset

Madame Mulher

Madame Guiraud

Madame Cazal

Mesdames Ribeiro, Pourquié, Cahuzac

Madame Dumontier

Madame Aleyrac

Madame Cahuzac

Madame Lopez

Mesdames Roquefort et Denuc

Madame Loubat

Madame Vergnes

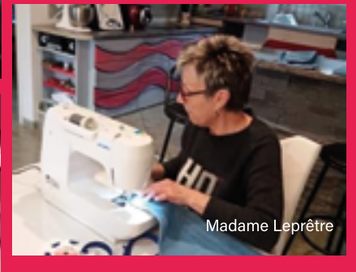

Madame Leprêtre

EN 1 MOIS, CES PETITES MAINS AU GRAND CŒUR SONT PARVENUES À RÉALISER 1500 MASQUES

Depuis le déconfinement, des masques sont jetés dans les rues du village. Si en temps normal, ce geste d'incivilité est répréhensible, il devient dangereux en période de crise sanitaire car c'est un vecteur de propagation du virus

Cet acte d'incivilité est passible d'une contravention de 68 €.

solidarité

SPÉCIAL COVID-19

COMMENT ENTRETENIR VOTRE MASQUE

Avant la première utilisation de votre masque, lavez-le en machine ainsi qu'entre chaque utilisation.

Lavez votre masque à **60°C minimum** durant un cycle de 30 min en utilisant votre lessive habituelle, l'assouplissant n'étant pas préconisé, privilégiez tout de même le lavage à 90°C, notamment pour vos masques 100% coton.

Si vous séchez votre masque en séche-linge, faites-le dans les 2 heures après le lavage, pour un séchage à l'air libre, repassez-le à la vapeur, à la température maximum.

COMMENT METTRE ET ENLEVER VOTRE MASQUE

Avant toute manipulation du masque, **lavez-vous les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.

Mettez le masque en vous aidant des liens, une fois en place, **ne pas le toucher, ne pas le manipuler.**

Enlevez votre masque **en ne touchant qu'aux liens,** placez-le dans un sac fermé et lavez-vous les mains jusqu'aux coudes.

Votre masque doit être lavé ente chaque utilisation.

IMPORTANT

Ne pas jeter les masques sur la voie publique

JunglaBella contre Miss Covida

BD

D'APRÈS LE SCÉNARIO ORIGINAL D'ANAÏS

CELA FAIT QUELQUES MOIS QUE LE MONDE EST GELÉ À CAUSE DE LA FAMEUSE MISS COVIDA, CETTE BELLE FEMME SI PUISSANTE DONT TOUT LE MONDE PARLE..., MAIS GRÂCE À JUNGLABELLA, NOUS ALLONS RÉUSSIR À VAINCRE MISS COVIDA...

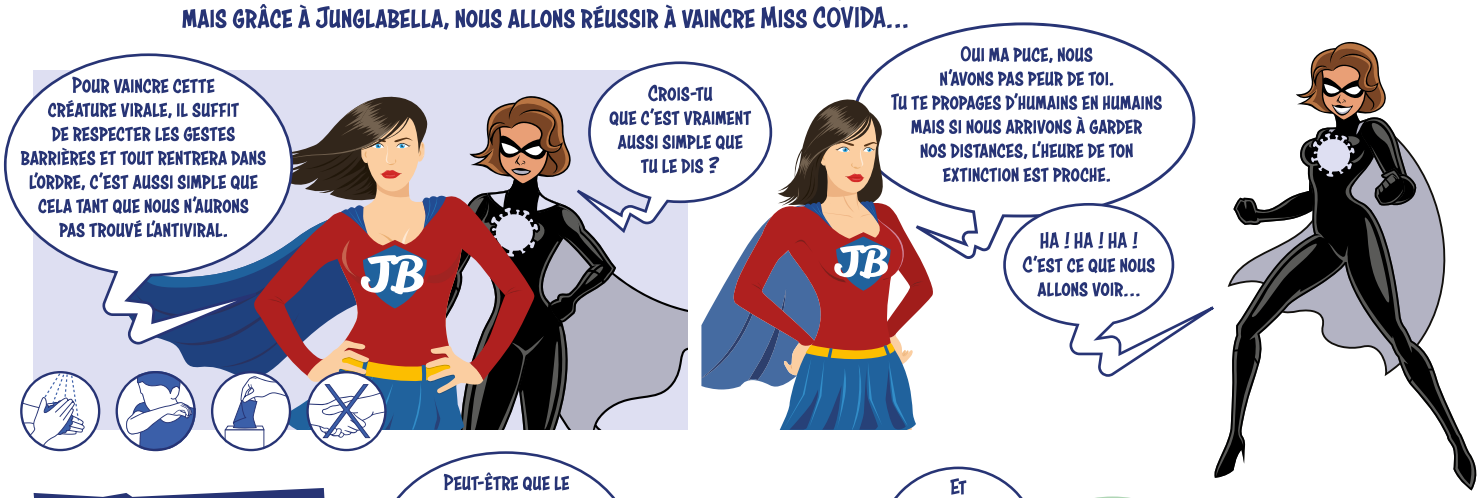

ET OUI, ON A RÉUSSI, ON A GARDÉ NOS DISTANCES AVEC TOUT LE MONDE, QUE CE SOIT LA FAMILLE OU LE RESTE ; ON A MIS DES MASQUES CHIRURGICAUX, ON EN A MÊME FABRIQUÉ... BREF, ON A ÉTÉ SOLIDAIRES ET ON CONTINUERA À PRÉSERVER CES GESTES BARRIÈRES CAR ON A GAGNÉ CETTE BATAILLE MAIS PAS LA GUERRE !

fin !

le J'A
le Journ'Alzonnais
magazine d'information communale
commune d'Alzonne

Responsable d'édition : M. Régis Banquet, Maire d'Alzonne.
Comité de rédaction : Carole Cahuzac, Nathalie Encinas, Cyril Gillis, Anaïs Jeanet, Christelle Logeais, Céline Meinier, Brigitte Vieu
Contribution exceptionnelle : Tony Loubat
Impression : Imprimeries Gabelle
Photographies : le service communication de la mairie d'Alzonne & le comité de rédaction du J'A
Conception : Jean-Christophe Garino
Contacts : Mairie d'Alzonne, 56, av. Antoine Courrière, 11170 ALZONNE - France - Tél. : 04 68 78 57 50